



Compte rendu
Conseil de Quartier
LES PLATEAUX
Mercredi 12 juin 2019 à La Pastourelle

Madame LACUEY ouvre ce Conseil de Quartier en proposant de se consacrer plutôt au 1^{er} point de l'ordre, la limitation à 30 km/h. Concernant les budgets participatifs, Mme LACUEY rappelle que la Fabrique Citoyenne est le lieu ressource pour aider les habitants dans la rédaction et l'élaboration de leur projet.

1. Consultation : limitation de la vitesse à 30 km/h sur la Ville

Rappel de la réglementation sur la limitation à 30 km/h :

- 70% de la commune environ est en zone 30 km/h. 98% des lotissements est en zone 30 km/h.
- Le passage en zone 30 nécessite des aménagements spécifiques, ce n'est pas le cas de la limitation à 30 km/h qui n'implique que la mise en place de panneaux de signalisation

La réglementation portant sur la limitation 30 km/h et la différence entre une limitation à 30 km/h et une zone à 30 km/h sont plutôt méconnues.

En cas de passage de la Ville à 30 Km/h, un travail de fond serait à faire avec les habitants pour faciliter l'adaptation.

- ➔ Lotissements en zone 30 (restent Dravemont, Jaurès et Clairière de Flore, ces deux lotissements sont validés pour marquages au sol en entrée et sortie de zone et panneaux de signalisation)
- ➔ Règles de conduites d'un espace partagé : Piétons prioritaires et priorité à droite et double sens cyclable.
- ➔ Pour une ville à 30 km/h : un panneau en entrée et un en sortie puisque tout est 30km/h.

Remarques des habitants :

- Mettre des voies à 30km type Chemin des Plateaux ne ferait qu'alimenter les radars. Dans les lotissements, c'est très bien, sur les voies structurantes, restons à 50km/h.

- Toute une ville à 30km/h serait difficile à mettre en œuvre.

- Il paraît important de faire respecter la limitation actuelle avant d'envisager une autre signalisation.

- Chemin des Plateaux : difficile de circuler à poussette. Est-il possible de se stationner sur la voie ?

Jérôme Rives/ Police Municipale : Sur le chemin des Plateaux, on ne peut pas stationner ni sur le trottoir, ni sur la voirie selon le Code de la route. L'intelligence situationnelle s'impose.

- Le stationnement individuel pose beaucoup de problèmes. Si l'on souhaite passer la commune à 30, quid des transports en commun ? Ex. le 28 : problèmes avec TBM où l'on demande de renforcer les fréquences des lignes.

Nathalie LACUEY : M. Le Maire fait remonter ces problématiques à TBM, qui répond qu'il n'y a pas suffisamment d'usagers.

- Pour rebondir sur les transports, la mode est aussi à la gratuité de transports. Il faudrait militer pour la gratuité des transports (exemples de Libourne, Dunkerque etc.)

- Si la Commune passait en zone 30, dans sa totalité, faudrait-il enlever tous les dos d'ânes, les signalétiques etc. ? Cela aurait un coût très important.

Mme BERRICHON (Services Techniques Ville de Floirac) : Non, tout ne serait pas enlevé, la signalisation serait minimale.

- Cette décision changerait trop la vie des Floiracais.

- Le Chemin des Plateaux, il faudrait le refondre complètement : les chicanes, les parkings etc.

- Pas de trottoir sur la Côte des Carrières : très dangereux.

- Il faudrait que toutes les informations relatives à l'interdiction de stationner soient inscrites noir sur blanc sur le journal municipal, régulièrement.

Conclusion sur la consultation pour le conseil de quartier des plateaux :

- Maintien des limitations à 50KM/h sur les axes Mitterrand, Pasteur, Cabannes, Guesde, Allende, et le Chemin des Plateaux.
- 30km/h sur les lotissements.
- Réflexion sur le Chemin des Plateaux et la Côte des Carrières.

Propositions d'animations de votre conseil de quartier, de votre quartier ?

Au-delà des ASL ou repas de quartier, comment imagineriez-vous fédérer l'ensemble des habitants de votre quartier ?

- Même au sein d'une ASL, on ne peut tous se connaître et même parfois on ne s'entend pas.

- Jeu inter village : par le biais de jeux inter village, à l'image de ce qui se fait à Tursan ou le Pout, les gens arrivent à se connaître.

-Les commerces : Un marché va se mettre en place dès le mois de septembre, Parc du Castel, le dimanche.

-Navette dans la ville : il faudrait une navette dans le village, ou une calèche écolo.

-Repas de quartier : on peut proposer des activités.

- Dans notre ASL, on fait un **vide maison**, qui marche un peu.

- On pourrait imaginer des **visites de nos quartiers**. Lors des 40 ans du quartier, l'architecte était intervenu et on avait ouvert nos maisons. Cela pourrait être refait.

- La **médiathèque Roland Barthes** propose plein de choses. Il faudrait que plus de monde vienne aux Floiraconteuses, et aux rencontres littéraires que nous réalisons. Mais en effet, il est difficile de faire bouger les publics.

Gilles Macheroux : la Mairie peut être facilitatrice, par exemple, faire venir un petit groupe de musique lors de repas de quartier.

- Ne serait-il pas possible de faire à la **Burthe un marché de nuit** – (comme à Créon repas sur la piste cyclable ou celui de l'esplanade des libertés.) Il y a trois ans, on avait fait une animation pique-nique géant, avec un barbecue géant, avec une sieste musicale. Une fois par an, nous pourrions imaginer une manifestation nocturne de ce type.

Les **manifestations sont nombreuses, et se chevauchent parfois** ce qui rend difficile les coordinations. Il serait fort intéressant qu'il y ait une coordination générale de la Mairie sur les dates pour informer. Chaque week-end il y a une manifestation.

Gilles Macheroux : proposition de se réunir avec un petit groupe en septembre pour réfléchir ensemble à des moments partagés : tournois de pétanques, piques niques géants, par exemple.

Rue Ramon de Carbonnières : la couche de roulement (graviers et goudron) va être refaite avant la fin de l'année. Quel va être le revêtement ? Le même qu'à Belle Croix, en rabotant.

Croisement pour aller vers **le fil vert** : au démarrage de la Côte des Carrières : est-il possible d'avoir un marquage et raboter la végétation des deux côtés (demande faite à la résidence et au propriétaire d'en face.)

Les demandes seront relayées.

Conclusion sur la consultation pour le conseil de quartier des plateaux :

- Maintien des limitations à 50KM/h sur les axes Mitterrand, Pasteur, Cabannes, Guesde, Allende, et le chemin des Plateaux.
- 30km/h sur les lotissements.
- Réflexion sur le Chemin des Plateaux et la Côte des Carrières.